

Économie, droit et environnement du spectacle vivant

Enseignement et évaluation

27 juin 2019

PRINCIPES ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Un enseignement de spécialité inédit.
- Un objectif de formation générale prenant appui l'enseignement de tronc commun de sciences économiques et sociales de la classe de seconde.
- Objectifs généraux :
 - Permettre aux élèves de se représenter l'environnement et les enjeux sociaux, économiques et juridiques des activités liées au spectacle vivant
 - Participer à la formation intellectuelle des élèves notamment par l'acquisition de concepts et méthodes de la science économique, de la sociologie et du droit
 - Préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures et leur permettre de faire des choix éclairés d'orientation.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Le programme fixe des objectifs d'apprentissage, *ie* ce que les élèves doivent avoir acquis à la fin de la classe de première.
- Compétences transversales :
 - Collecte et traitement de l'information
 - Analyse et mobilisation de données
 - Analyse et mobilisation de documents (textes, tableaux et graphiques statistiques, etc.)
 - Construction d'une argumentation :
 - Maîtrise de l'expression écrite et orale

REPÈRES PÉDAGOGIQUES

A decorative purple line graphic that starts as a vertical line on the left, turns into a horizontal line, and then angles upwards to the right at the end.

- Donner du sens aux apprentissages
- Diversifier les dispositifs et supports pédagogiques
- Favoriser la mise en activité intellectuelle des élèves
- S'inscrire dans un projet pédagogique collectif

DIVERSITÉ DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Travaux écrits et oraux de nature variée
- Recherche documentaire / présentation orale / travaux écrits d'argumentation à partir d'un dossier documentaire
- En veillant notamment, à clairement identifier les objectifs d'apprentissage, garantir l'effectivité des apprentissages.

E3C – OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE (1/3)

- Nature de l'épreuve : épreuve orale
- Durée de l'épreuve : 20 minutes, sans temps de préparation
- Objectifs de l'épreuve
 - En lien avec les objectifs généraux des enseignements de spécialité de la série S2TMD, l'épreuve vise à **évaluer la capacité des élèves à mobiliser des connaissances et compétences acquises** dans le cadre du programme d'Économie, droit et environnement du spectacle vivant...
 - ... **pour comprendre les spécificités de cet environnement et les mettre en relation avec leur formation artistique et leur projet d'orientation.**
- Composition du jury
 - Les candidats sont évalués par un binôme d'examineurs composé d'un professeur de sciences économiques et sociales (*ayant enseigné EDESV*) et d'un professeur (ou d'un professionnel) d'une des spécialités artistiques de la série S2TMD.

E3C – MODALITÉS DE L'ÉPREUVE (2/3)

- L'épreuve repose sur la soutenance d'un projet en lien avec le domaine artistique étudié et pratiqué par le candidat et mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme d'Économie, droit et environnement du spectacle vivant.
- Si le projet peut être collectif, son évaluation par le jury est individuelle.
- Le candidat se présente à l'entretien muni de son dossier qui synthétise son projet réalisé au cours de l'année. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.
- Les projets peuvent être de nature diverse :
 - recherche documentaire sur un domaine particulier du spectacle vivant ;
 - enquête sur le public d'une salle de spectacle ;
 - étude du fonctionnement et de l'organisation d'un lieu culturel (musée, salle de spectacle, etc.) ;
 - production et réalisation d'un spectacle vivant.Le candidat veillera à inscrire son projet dans son parcours d'orientation.

E3C – MODALITÉS DE L'ÉPREUVE (3/3)

- L'épreuve est organisée en deux parties d'une même durée et notées chacune sur 10 points :

- Première partie. Présentation orale : le candidat effectue une présentation orale de son projet, pendant laquelle il n'est pas interrompu. Il s'appuie pour cela sur un dossier qui synthétise son projet d'environ 5 pages, hors annexes. Il peut se munir de documents annexes pour illustrer sa présentation.
- Seconde partie. Dialogue argumenté : le jury interroge le candidat sur différents aspects de son projet et sur son lien avec quelques notions du programme, puis *élargit ce questionnement aux autres connaissances et compétences spécifiées dans le programme d'Économie, droit et environnement du spectacle vivant (en se centrant sur les notions et thèmes centraux)*.

THÈMES ET QUESTIONNEMENTS

■ Sociologie des pratiques culturelles

Quels sont les facteurs de différenciation des pratiques culturelles ?

■ Économie de la culture et du spectacle vivant

Quel est le poids de la culture dans l'économie et l'emploi ?

Quelles sont les spécificités de l'économie du spectacle vivant ?

Quels sont les objectifs et les évolutions de la politique culturelle ?

■ Environnement professionnel du spectacle vivant

Quelles sont les caractéristiques de l'environnement professionnel du spectacle vivant ?

■ Droit du spectacle vivant

Quelles sont les principales caractéristiques du droit du spectacle vivant ?

QUELS SONT LES FACTEURS DE DIFFÉRENCIATION DES PRATIQUES CULTURELLES ?

■ Références programme de SES de la classe de seconde ;

- Comment explique-t-on les comportements sociaux ?
- Comment devenons-nous des acteurs sociaux ? (processus de socialisation, pluralité des instances de socialisation, caractère différencié des processus de socialisation).

■ Objectifs d'apprentissage :

- Interroger les notions de culture, cultures et de pratiques culturelles
- Interroger en sociologie la formation des goûts et des préférences, appréhender leur caractère socialement différencié et savoir l'expliquer.
- Quelles évolutions de l'accès et des usages des pratiques culturelles ? Rôle du numérique
- Vers une diversification des pratiques ? Comment expliquer les situations de dissonances culturelles ?
- Quelles sont les caractéristiques du public des spectacles vivants ?

QUELQUES RESSOURCES

- Denys Cuche, *La notion de culture dans les sciences sociales*, coll. repères, la découverte, 2010.
- Philippe Coulangeon, *Sociologie de pratiques culturelles*, coll. repères, la découverte, 2005.
- Philippe Coulangeon, *Les métamorphoses de la distinction*, Grasset, 2011.
- Bernard Lahire, *La culture des individus*, la découverte, 2004.
- Cédric Passard, « Pratiques culturelles et stratification sociale, *Ecoflash*, n°227, 2008.
- Données statistiques : INSEE, [Enquêtes DEPS-Ministère de la culture](#)

QUEL EST LE POIDS DE LA CULTURE DANS L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI ? (1/4)

■ Références programme de SES de la classe de seconde ;

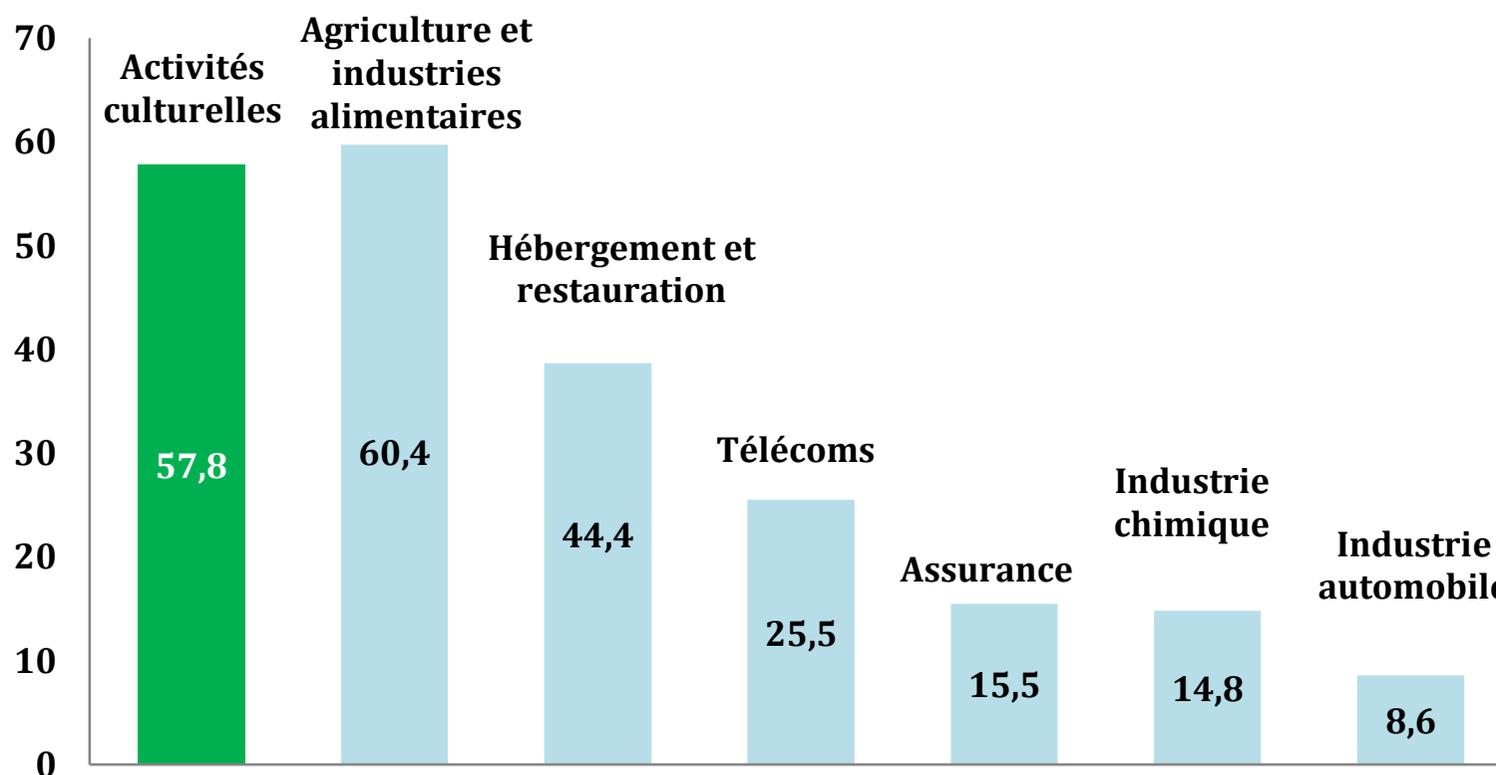
- Comment crée-t-on des richesses et comment les mesure-t-on ?
- Diversité des producteurs, production marchande et non marchande ; valeur ajoutée ; PIB ;

■ Objectifs d'apprentissage :

- Comprendre les spécificités des activités économiques culturelles
- Se représenter le poids de la culture dans l'économie et l'emploi
- Connaître les principaux déterminants de la consommation et de la production des activités économiques culturelles.

QUEL EST LE POIDS DE LA CULTURE DANS L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI ? (2/4)

Graphique 1 : Comparaison de la valeur ajoutée des activités culturelles avec la valeur ajoutée d'autres branches de l'économie en 2011 (Md€)



Source : *L'apport de la culture à l'économie en France*, IGF-IGAC, décembre 2013.

QUEL EST LE POIDS DE LA CULTURE DANS L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI ? (3/4)

Tableau 1 – Poids (en valeur ajoutée) et part relative des branches culturelles dans le champ de la culture et dans l'ensemble de l'économie, 1995-2016

En milliards d'euros constants et %

	Valeur ajoutée			Part dans l'ensemble de l'économie			Part dans l'ensemble des branches culturelles		
	<i>(en milliards d'euros constants)</i>			<i>(%)</i>			<i>(%)</i>		
	1995	2015	2016 <i>p</i>	1995	2015	2016 <i>p</i>	1995	2015	2016 <i>p</i>
Audiovisuel	8,3	12,6	12,9	0,57	0,64	0,65	24,9	28,6	29,1
Spectacle vivant	3,9	7,0	6,8	0,27	0,35	0,34	11,7	15,7	15,4
Presse	7,2	5,5	5,3	0,49	0,28	0,26	21,5	12,4	11,9
Agences de publicité	3,7	4,9	5,1	0,25	0,25	0,25	11,0	11,2	11,4
Patrimoine	1,6	4,1	4,1	0,11	0,21	0,20	4,8	9,2	9,1
Architecture	1,9	3,3	3,3	0,13	0,17	0,17	5,8	7,5	7,4
Livre	2,1	2,5	2,5	0,15	0,13	0,12	6,4	5,6	5,5
Arts visuels	2,8	2,5	2,5	0,19	0,13	0,12	8,4	5,6	5,5
Enseignement	1,8	2,0	2,0	0,12	0,10	0,10	5,4	4,6	4,6
Ensemble culture	33,3	44,2	44,5	2,28	2,25	2,23	100,0	100,0	100,0
Ensemble de l'économie	1 460,0	1 966,8	1 992,3	100,00	100,00	100,00			

p : données provisoires pour 2016.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2010/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

[Tristan Picard, « Le poids économique direct de la culture », *Culture chiffres*, DEPS-Ministère de la culture, 2018-1.](#)

QUEL EST LE POIDS DE LA CULTURE DANS L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI ? (4/4)

Tableau 4 – Répartition de la production des branches culturelles en 2016

En milliards d'euros courants et %

	Production				
	Marchande		Non marchande		Totale
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur
Audiovisuel	29,7	100	0,0	0	29,7
Spectacle vivant	5,1	44	6,6	56	11,7
Presse	11,0	100	0,0	0	11,0
Agences de publicité	8,9	100	0,0	0	8,9
Patrimoine	0,4	6	6,5	94	6,9
Livre	6,3	100	0,0	0	6,3
Architecture	5,9	100	0,0	0	5,9
Arts visuels	4,6	88	0,6	12	5,3
Enseignement	0,4	14	2,1	86	2,5
Ensemble culture	72,2	82	15,9	18	88,1
Ensemble de l'économie	3 421,4	88	452,7	12	3 874,1

Note : données provisoires.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2010/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

[Tristan Picard, « Le poids économique direct de la culture », *Culture chiffres*, DEPS-Ministère de la culture, 2018-1.](#)

QUELQUES RESSOURCES

- [*L'apport de la culture à l'économie en France*, IGF-IGAC, décembre 2013.](#)
- [Maresca Bruno, Picard Romain, Pilorin Thomas, « Dépenses culture-médias des ménages en France au milieu des années 2000 : une transformation structurelle », *Culture études*, 2011/3 \(n°3\), p. 1-12.](#)
- Yves Janeau, « La culture : quel poids dans le PIB ? », *Cahiers français*, n°382, sept-oct., 2014.
- Françoise Benhamou, *L'économie de la culture*, coll. repères, la découverte, 2004.
- Olivier Morel-Maroger, *L'économie de la culture*, LGDJ, 2016.
- Françoise Benhamou, « La culture au risque de l'économie », *Cahiers français*, n°409, mars-avril, 2019.
- [Tristan Picard, « Le poids économique direct de la culture », *Culture chiffres*, DEPS-Ministère de la culture, 2018-1.](#)

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT ? (1/5)

■ Références programme de SES en seconde :

- Comment crée-t-on des richesses et comment les mesure-t-on ?
Savoir que la production résulte de la combinaison de travail, de capital, de technologie et de ressources naturelles.
- Comment se forment les prix sur un marché ?
Marché / relations demande-prix, offre-prix

■ Objectifs d'apprentissage

- Appréhender la diversité des domaines et des entreprises du spectacle vivant.
- Une activité économique spécifique : « la fatalité des coûts » et les moyens d'y faire face.
- De quelques spécificités françaises.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT ? (2/5)

- *Le vocable "spectacle vivant" désigne l'ensemble des spectacles "produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle".*
- La danse, la musique, le théâtre, dans toute la diversité de leurs formes (opéra, musique de variété, chorales, fanfares, cirque, arts de la rue, conte, marionnettes...), appartiennent au spectacle vivant, par opposition au spectacle enregistré (cinéma-audiovisuel).

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT ? (3/5)

Loi de Baumol-Bowen, loi de la « fatalité des coûts »

Secteur « progressif »

Gains de productivité
Économie d'échelle
Diminution du coût marginal
Accumulation du capital
Substitution K-L

Secteur « archaïque »

Technologie stagnante → Faible gains de productivité
Travail est constitutif du travail fini → quasi-absence de substitution K-L
Non maîtrise des coûts, accroissement des coûts relatifs non compensables par une hausse des prix de vente (élasticité asymétrique de la demande)

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT ? (4/5)

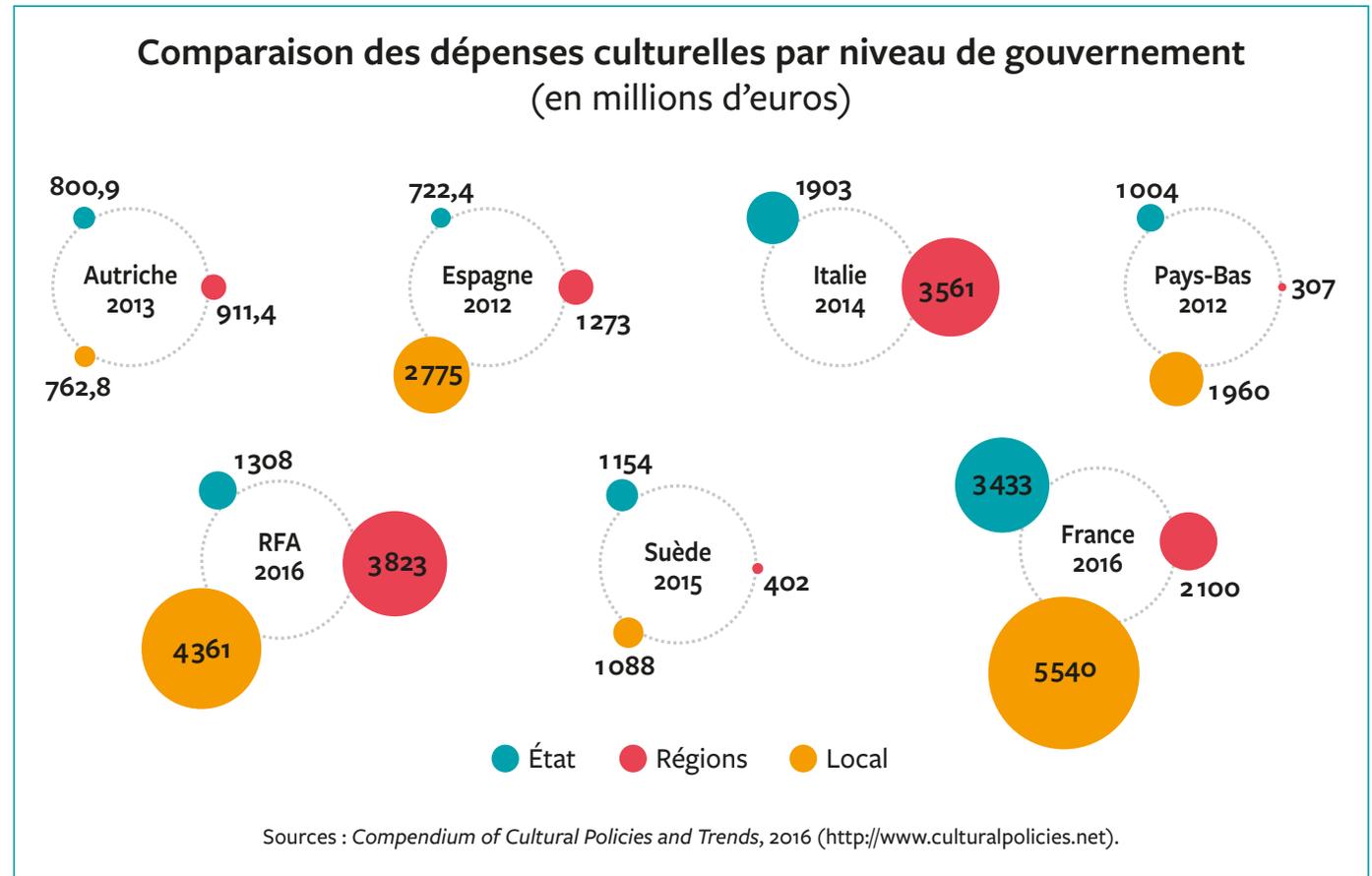
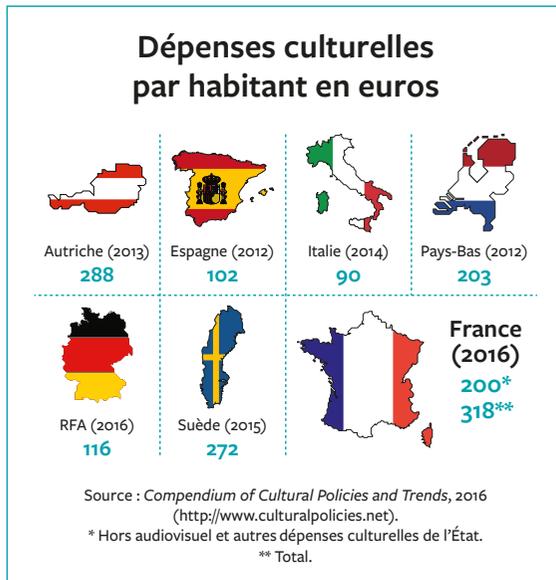
Comment lutter contre la loi de « fatalité des coûts » ?

Dilemme qualité/quantité

Dilemme qualité / quantité

Quantité	Qualité
Augmenter le nombre de représentations (coûts fixes élevés mais coût marginal faible) Baisser les prix	Surqualité

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT ? (5/5)



Guy Saez, « Quel effort public pour la culture en France ? », *Cahiers français*, mars-avril, 2019.

RESSOURCES

- Guy Saez, « Quel effort public pour la culture en France ? », *Cahiers français*, mars-avril, 2019.
- Françoise Benhamou, *L'économie de la culture*, coll. repères, la découverte, 2004. (chapitre 2).
- Daniel Urrutiaguer, *Économie et droit du spectacle vivant*, Presses Sorbonne nouvelle, 2009.
- Martial Poirson, « Le spectacle vivant. Secteur en mutation », *Cahiers français*, n°382, sept-oct., 2014.
- Isabelle Barbéris, Martial Poirson, *L'économie du spectacle vivant*, Que-sais-je ?, PUF, 2013.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ET LES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE ?

- Connaître et savoir illustrer les principaux objectifs de la politique culturelle.
- Comprendre les évolutions de la politique culturelle – démocratisation de la culture *versus* démocratisation culturelle – et les débats relatifs à son efficacité.
- Ressources :
 - [La démocratisation culturelle dans tous ses états, Ministère de la culture et de la communication, 2012.](#)
 - [Quentin Fondu, Margaux Vermerie, « Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels », *Informations sociales*, n°190, 2015/4, CNAF.](#)
 - Nathalie Heinich, « Un ministère de la Culture pour quelle politique ? », *Cahiers français*, sept.-oct., 2014.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (1/8)

- Différentes activités : artistique, technique et administrative
- Spécificités : polyvalence ; mobilité ; pluriactivité
- Économie de projet ; rôle du réseau
- Étapes de réalisation d'un spectacle : création, production, diffusion
- Caractéristiques du travail et de l'emploi
- Impact du numérique sur la pratique professionnelle (production, communication, diffusion)

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (2/8)

Observatoires des métiers du spectacle vivant, *Métiers et parcours dans le spectacle vivant, données 2015*. <https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2017/06/tbmetiersjuin2017.pdf>

Des situations professionnelles très variées

« L'approche métier ²⁸ » confirme l'hétérogénéité des situations professionnelles des salariés du spectacle vivant et fait apparaître des disparités liées à la fois aux profils des personnes (genres et âges), aux types d'emplois exercés (nature du travail), aux postes occupés (niveaux de qualification, contrats de travail, durées du travail et rémunérations²⁹...) et aux contextes d'exercices (secteurs et tailles des employeurs). Il est donc difficile de proposer une modélisation des parcours des salariés du spectacle vivant, du fait de l'hyper individualisation du marché du travail.

Une répartition des emplois très sexuée

L'organisation du travail repose sur une division très sexuée selon l'emploi exercé. Bien qu'encore très marquée, et reflétant les stéréotypes socio-culturels, les études disponibles³⁰ montrent qu'un rééquilibrage tendanciellement plus égalitaire est à l'œuvre avec le renouvellement des générations, et la mise en œuvre de pratiques et de politiques plus incitatives. Néanmoins actuellement, les emplois de direction (artistique, technique et administrative), et les avantages associés à ces positions professionnelles (statut cadre, rémunérations plus élevées, temps complet, emplois permanents...), sont encore largement occupés pas les hommes.

Des effets d'âges très marqués

La majorité des salariés a moins de 46 ans. Le jeunisme de certains emplois en particulier indique qu'il existe des métiers d'entrée dans le secteur. Cependant ils n'offrent pas tous les mêmes perspectives d'évolution professionnelle et de sécurisation des carrières, selon qu'il existe des filières de mobilités permettant l'accès à des postes plus qualifiés et attractifs, et /ou plus pérennes. On observe ainsi globalement une forte érosion des effectifs passé 45 ans. Elle est particulièrement élevée dans les domaines administratifs, alors que le volume d'emploi des artistes interprètes se maintient proportionnellement plus fortement, même s'il décroît également très sensiblement, ce qui s'explique sans doute par des motivations très différentes selon les professions exercées.

Quant aux emplois occupés par les salariés les plus âgés (les concepteurs, les encadrants et les postes de direction de service ou de structure), ils témoignent de l'importance du rôle de l'expérience dans les professions du spectacle vivant et montrent qu'il existe de réelles possibilités d'évolutions au sein du secteur.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (« /8)

Observatoires des métiers du spectacle vivant, *Métiers et parcours dans le spectacle vivant, données 2015*.
<https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2017/06/tbmetiersjuin2017.pdf>

Des pluriactivités disparates

La majorité des salariés du spectacle vivant sont mono-actifs³¹. Concernant les salariés pluriactifs³², (environ 1/4), par choix de carrière ou par obligation, le cumul de métiers paraît plus naturel et/ou facilité entre certains d'entre eux. Les artistes interprètes ont tendance à cumuler uniquement des emplois artistiques ou connexes à la pratique artistique, tandis que les techniciens et les personnels administratifs, ont un spectre de mobilité plus large y compris dans les domaines artistiques, démontrant l'acquisition d'un large portefeuille de compétences de natures très différentes.

La mono-activité ou pluriactivité semblent ainsi dépendre des stratégies individuelles mais aussi des cultures professionnelles de chaque domaine et de leurs environnements socio-économiques, des possibilités de progression de carrière au sein de filières d'emplois, de l'acquisition de compétences transversales, de l'existence de réseaux de cooptation facilitateurs... c'est-à-dire de multiples facteurs combinés qui rendent les parcours uniques et parfois atypiques.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (4/8)

Marie Gouyon, Frédérique Patureau, « Tendances de l'emploi dans le spectacle », Cultures Chiffres, 2014-2, DEPS, 2014. (en ligne)

En vingt ans, le nombre d'artistes et de techniciens de l'audiovisuel et du spectacle vivant a doublé. Portée par le développement de l'emploi salarié intermittent, cette croissance des effectifs s'est inscrite dans un marché du travail extrêmement dynamique en termes de créations d'entreprises (tout particulièrement dans le spectacle vivant) et de volume de travail offert. Pour autant, la croissance des effectifs professionnels s'est effectuée à un rythme plus soutenu que celui de l'offre d'emploi, instaurant une dégradation des situations individuelles mesurée par la baisse de près d'un quart du volume annuel de travail et des rémunérations au cours des années 1990. Après quelques années de stabilisation, la reprise de la croissance des effectifs renoue, depuis 2008, avec cette tendance de longue durée au resserrement de l'activité et des revenus.

Artistes et techniciens intermittents ne sont pas touchés de la même façon par ces évolutions. En 2009, un artiste intermittent déclare en moyenne 44 jours de travail annuel pour une rémunération brute de 9 200 euros, et un technicien intermittent déclare 82 jours de travail annuel pour une rémunération moyenne de 16 600 euros. Les artistes enregistrent donc des durées annuelles moyennes de travail et des volumes de rémunération très inférieurs à ceux des personnels techniques ; la part des indemnités chômage est aussi, de ce fait, beaucoup plus importante dans leur revenu global.

En vingt ans, la flexibilité de l'emploi s'est fortement accrue : les durées de travail se sont fractionnées en un nombre plus important de contrats de travail de courte durée. Là encore, les situations des artistes et des techniciens sont différentes : en 2009, un artiste déclare en moyenne 15 contrats de travail dans l'année contre 7 en 1990, pour une durée moyenne de 3 jours en 2009, contre 10 jours vingt ans plus tôt. Un technicien du spectacle, de son côté, déclare en moyenne 14 contrats de travail dans l'année contre 6 en 1990, pour une durée moyenne de 6 jours en 2009, contre 14 jours vingt ans plus tôt.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (5/8)

Marie Gouyon, Frédérique Patureau, « Tendances de l'emploi dans le spectacle », Cultures Chiffres, 2014-2, DEPS, 2014. (en ligne)

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi intermittent en 1990, 2000 et 2009, selon la Caisse des congés spectacles

	1990		2000		2009	
	Artistes	Cadres, techniciens	Artistes	Cadres, techniciens et ouvriers	Artistes	Cadres, techniciens et ouvriers
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année par intermittent	68	93	43	81	44	82
Salaire brut annuel moyen par intermittent (en euros constants)	14 800	20 300	10 000	17 300	9 200	16 600
Salaire journalier moyen (en euros constants)	217	218	231	212	208	204
Durée moyenne d'un contrat (en jours)	10	14	5	9	3	6
Nombre moyen de contrats par intermittent	7	6	9	9	15	14

Champ : ensemble des salariés ayant conclu au moins un CDDU au cours de l'année et effectué une demande de versement de droits à congés auprès de la Caisse des congés spectacles, France entière.
Lecture : en 1990, un artiste des spectacles travaille en moyenne 68 jours, perçoit 14 800 euros (en euros 2009), conclut 7 contrats d'une durée moyenne de 10 jours ; le salaire journalier d'un artiste s'établit alors, en moyenne, à 217 euros (euros 2009).

Source : Caisse des congés spectacles/Cespra/DEPS

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (6/8)

Marie Gouyon, Frédérique Patureau, « Tendances de l'emploi dans le spectacle », Cultures Chiffres, 2014-2, DEPS, 2014. (en ligne)

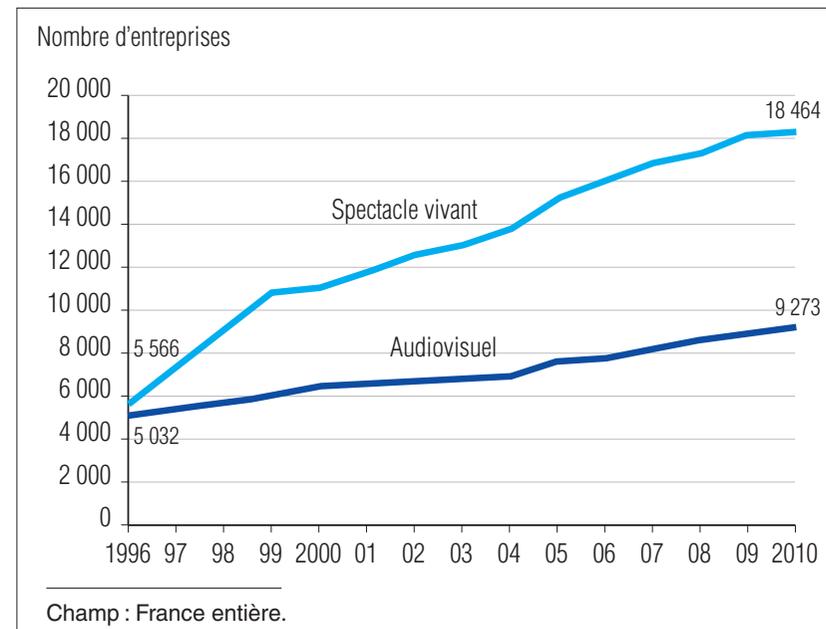
Encadré 3 – Pour en savoir plus sur les employeurs

Les employeurs du champ du spectacle...

La très forte croissance du nombre d'entreprises relevant du champ du spectacle (effectif multiplié par 2,6 depuis 1996 selon la source Audiens) a été principalement portée par le secteur du spectacle vivant : alors que les effectifs d'entreprises des deux branches du spectacle se répartissaient à part sensiblement égale en 1996, le spectacle vivant représente à lui seul, en 2010, les deux tiers de l'effectif total.

Les entreprises des deux branches ne présentent pas les mêmes caractéristiques : une très large majorité d'associations dans le spectacle vivant (80 % en 2010), des sociétés anonymes et surtout des SARL dans l'audiovisuel (80 % également). Un nombre moyen de salariés sur l'année très différent également (près des trois quarts des structures du spectacle vivant ont salarié moins de deux personnes en moyenne sur l'année 2010, 60 % dans l'audiovisuel – source : DADS). Enfin, les caractéristiques de l'implantation géographique des entreprises distinguent également fortement les deux branches : alors que 63 % des entreprises de l'audiovisuel sont implantées en Île-de-France en 2010 (avec une stabilité parfaite de l'ampleur de cette concentration depuis 1996), à l'inverse, 70 % des entreprises de spectacle vivant, sont implantées hors Île-de-France (avec un net renforcement de la tendance : + 10 points depuis 1996).

Graphique A – Les effectifs d'entreprises du spectacle



Source : Audiens/DEPS

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (7/8)

Vincent Cardon, « Les revenus des intermittents du spectacle », *Cahiers français*, mars-avril 2019

ZoOm

Contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) et «permittance»

Créé en 1982, le CDD d'usage est défini par l'article L. 122-1-1 du Code du travail, qui s'applique aux secteurs dans lesquels «il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée [CDI] en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois». Un employeur ne peut avoir recours de son propre chef à ce type de contrat, qui l'exonère du versement de la prime de précarité généralement associée

au CDD. Son entreprise doit appartenir à l'un des secteurs listés dans l'article D. 121-2.

Ce contrat de travail pouvant être renouvelé sans limite, il est particulièrement souple. Cette propriété rend cependant possible une «dérive» régulièrement dénoncée par la Cour des comptes et combattue par Pôle emploi : la «permittance», qui consiste pour une entreprise à employer de manière très régulière et quasiment exclusive des salariés en CDDU. Certains emplois, en particulier dans l'audiovisuel, ont donc été requalifiés en CDI. Mais pour l'immense majorité des intermittents du spectacle (salariés itinérants à employeurs multiples), le CDDU définit un cadre d'emploi hyperflexible qui leur permet d'aller de projet en projet.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DU SPECTACLE VIVANT ? (8/8)

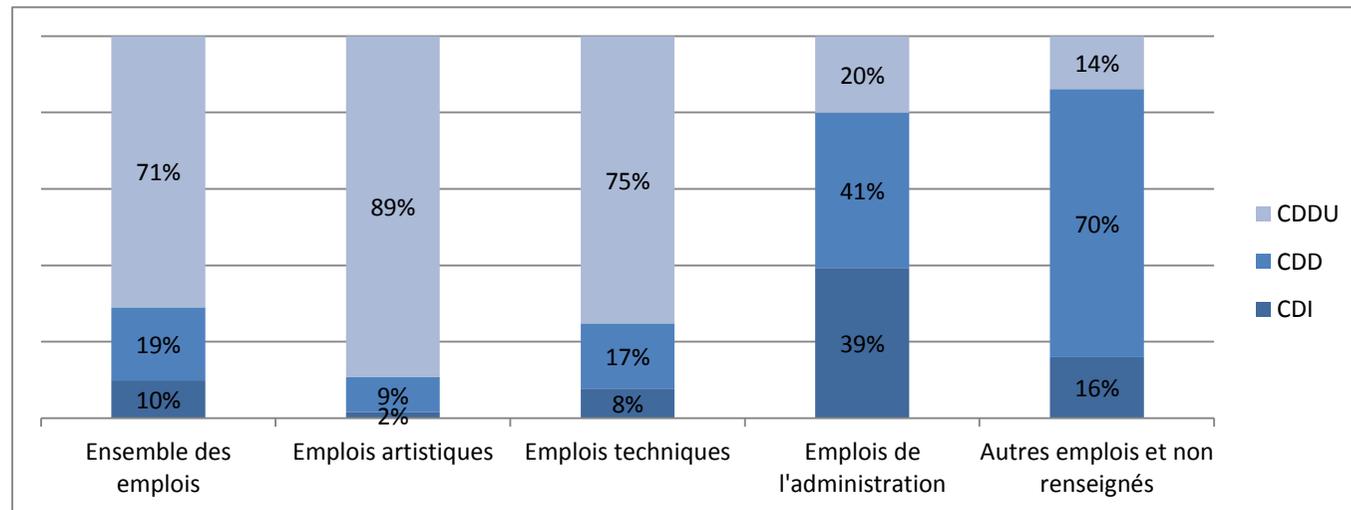
Observatoires des métiers du spectacle vivant, *Métiers et parcours dans le spectacle vivant, données 2015*.
<https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2017/06/tbmetiersjuin2017.pdf>

➤ Le type de contrat de travail varie selon le métier exercé

La généralisation du salariat intermittent en CDDU pour les emplois artistiques et techniques est confirmée, liée au fonctionnement par projets, tandis que le salariat permanent en CDI/CDD est la forme d'emploi majoritaire pour les personnels administratifs :

- 89 % des emplois artistiques s'exercent en salariat intermittents (CDDU),
- 75 % des emplois techniques s'exercent en salariat intermittents (CDDU),
- 80 % des emplois administratifs s'exercent en salariat permanent (39 % en CDI et 41 % en CDD).

Graphique 5 : Répartition des effectifs selon le type d'emploi et le contrat de travail en 2015 (en %)



Source : Audiens / OPMQC-SV

RESSOURCES

- Cité de la musique – Philharmonie de Paris : de nombreuses ressources sur les métiers, la vie professionnelle, l'orientation : https://metiers.philharmoniedeparis.fr/?_ga=2.164002550.81528019.1561571353-1641225893.1561571353

- **Cpnefsv.org**

Le site de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant propose des guides des métiers permettant de dresser un panorama des 200 métiers au service de la création et de comprendre ses spécificités.

- **Journal d'orientation spectacle vivant et emploi**

<https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/F-Metiers-du-spectacle/orientation/Journal%20version%20web.pdf>

Ce document offre une présentation générale du secteur du spectacle vivant : organisation, activités, types d'employeurs, principaux métiers...

- **Brochure enseignement supérieur création artistique (2018- 2019)**

Ce document recense les formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant. <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/L-enseignement-superieur-Culture/L-enseignement-superieur-Culture-edition-2018-2019>

- Marie Gouyon, Frédérique Patureau, « Tendances de l'emploi dans le spectacle », Cultures Chiffres, 2014-2, DEPS, 2014. (en ligne)
- Observatoires des métiers du spectacle vivant, Métiers et parcours dans le spectacle vivant, données 2015. <https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2017/06/tbmetiersjuin2017.pdf>
- Vincent Cardon, « Les revenus des intermittents du spectacle », *Cahiers français*, mars-avril 2019

QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU DROIT DU SPECTACLE VIVANT ?

- Réglementation du spectacle vivant
- Différents statuts ; diversité des contrats de travail
- Droits d'auteur

RESSOURCES

■ Centre national de la danse : Cnd.fr

Le Centre national de la danse propose une documentation sur l'organisation du secteur chorégraphique, les métiers, l'emploi le droit et la santé.

La collection Droit propose une information juridique organisée en deux grandes rubriques :

- le droit du travail (contrats de travail, droits sociaux, assurance chômage) ;
- la réglementation du spectacle et de l'enseignement de la danse (contrats du spectacle, régime associatif, licence d'entrepreneurs).

Retrouver ces fiches pratiques sur le site internet : <https://www.cnd.fr/fr/page/106-droit>

Notamment, **Être danseur en France**. Cette fiche présente les principaux employeurs et les différentes formes de contrats de travail. Les Ressources professionnelles informent et accompagnent les acteurs chorégraphiques sur tous les enjeux liés à l'organisation et l'économie du secteur, l'emploi, les métiers et les carrières, le droit et la réglementation du spectacle et de l'enseignement, la santé.

■ **Artcena.fr** Le site du Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre, rassemble également de la documentation métiers et juridiques pour les secteurs cités.

■ Les différents organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins ont des présentations sur la notion de propriété intellectuelle (Sacem, Sacd, Adami, Spedidam).

■ Comprendre le droit d'auteur

<https://www.sacd.fr/comprendre-le-droit-d'auteur>

La Sacem Université a coproduit avec Canopé cinq **vidéos** qui concernent la musique, la création et le droit d'auteur.

<https://www.reseau-canope.fr/lesfondamentaux/discipline/musique.html>

Aide-mémoire droits d'auteur et droits voisins 2019 – La Scène

<https://www.lascene.com/ouvrages-outils/aide-memoire-droits-auteur-droits-voisins-2019>